

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 MAI

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La rupture complète qui a éclaté entre la commission du budget et le gouvernement engendrera-t-elle une crise? On ne paraît pas en être absolument convaincu dans l'enceinte législative. Les uns prévoient un accommodement quelconque. Certaines petites intrigues de couloirs semblent justifier cette hypothèse. Nous avons aperçu, dans un coin du salon de la Paix, MM. Clémenceau et Rouvier, Dreyfus, Reinach, Pichon, se livrant à des conversations intimes. Il ne manquait que M. Pelletan à ce conciliabule mi-radical, mi-opportuniste, pour lui donner une signification précise. Certains politiciens se montrent moins optimistes. Les hésitations du cabinet, son impuissance manifeste à établir l'équilibre budgétaire, sa mauvaise volonté à réaliser des économies demandées par la Chambre, les procédés changeants du ministre des finances qu'on a baptisé le « baron Auguste » de la République, ont excité un mécontentement aussi profond que général.

La commission s'est ajournée à lundi pour entendre le rapport de M. Pelletan. Il est à supposer que ce rapport sera déposé dès le début de la séance de lundi. Le ministère a résolu de demander la discussion immédiate des conclusions de la commission et de poser la question de confiance.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget, après avoir entendu avant-hier le président du Conseil et le ministre des finances, a décidé de proposer à la Chambre l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que les économies introduites dans le budget de l'exercice 1888 sont insuffisantes, invite le gouvernement à lui soumettre de nouvelles propositions. »

M. Pelletan, qui a été nommé rapporteur, donnera lundi lecture de son rapport à la commission.

LE NOUVEL IMPÔT

Ils n'ont pas perdu leur temps, MM. les députés de la gauche. A peine rentrés au Palais-Bourbon, ils ont voté un nouvel impôt.

La surtaxe de 40 francs par 100 kilos sur les sucres, même français, pèsera d'un poids très lourd sur l'agriculteur et le consommateur, mais il allégera un peu le déficit budgétaire créé par les gaspilleurs républicains. Ces citoyens-là ont augmenté de 120 millions par an le budget des traitements de leurs fonctionnaires. Il faut bien payer cette augmentation. Mais que sera le produit attendu de la surtaxe? Les évaluations sont très hypothétiques. Ce que nous savons bien, c'est que les quelques millions qu'on se propose d'arracher aux contribuables boucheron! le gouffre du déficit à peu près comme la sardine légendaire du naïf citoyen de la Cannebière bouchait l'entrée du port de Marseille.

Chose digne de remarque, parmi les partisans de la surtaxe figure une multitude de ces députés plus ou moins rouges qui dernièrement protestaient, avec des gestes furibonds, contre les surtaxes relatives aux céréales étrangères et au bétail étranger. Ces gens-là estiment qu'il vaut mieux frapper d'impôts les productions françaises que les productions des Allemands ou des Américains. Singulière façon de comprendre et de pratiquer les doctrines libre-échangistes.

On télégraphie de Londres au Paris :

« On commente assez vivement l'article du correspondant du Times sur l'allure probable du procès Schnaëblé à Leipzig. »

Je puis vous assurer qu'au point de vue étranger, ce système de provocations incessantes de la part de M. de Bismarck, faites hypocritement, sous une certaine forme légale, ne sera pas inutile à la France.

« Petit à petit, l'attitude de l'Allemagne fait regagner à la France de grandes sympathies en Europe. »

« Aujourd'hui, aux yeux de tous les étrangers, grâce aux discours divers de M. de Bismarck et aux semi-provocations allemandes, tout le monde commence à être sincèrement convaincu que l'Allemagne cherche une guerre. »

On donne comme probable que M. Schnaëblé va être nommé, vers la fin du mois, commissaire spécial à Belfort, où il restera jusqu'à l'époque de sa retraite; c'est-à-dire au 1^{er} octobre.

On annonce le décès de M. Doniol, directeur des postes et télégraphes du département de Seine-et-Oise.

M. Doniol est le beau-frère de M. Goblet, président du conseil, et le frère du directeur de l'Imprimerie Nationale.

Les nouvelles les plus alarmantes arrivent de la région de Sétif (Algérie).

L'invasion des sauterelles fait des progrès rapides, et il semble difficile d'en conjurer les terribles effets. Des mesures exceptionnelles vont être prises pour combattre le fléau.

Erratum. — Dans notre numéro d'hier, 1^{er} page, 4^e colonne, le titre d'un article de la Petite Guerre figure ainsi : « La rentrée des Chambres et la séparation de l'Église dans l'État »; c'est « ... la suppression de l'Église dans l'État » qu'il faut lire, phrase que l'on retrouve d'ailleurs dans l'article.

LE SEUL HOMME

Nous lisons dans l'*Intransigeant* l'étonnant article qui suit :

« La commission a renvoyé hier au gouvernement le projet de budget que celui-ci

avait si consciencieusement élaboré. Comme il n'en trouvera et n'en cherchera probablement pas d'autre, il y a lieu de croire que M. Goblet va rendre son portefeuille pour se retirer à Amiens, dans une croûte de pâté. On annonce déjà le retour du ministre Freycinet, qui remplacerait sur l'affiche le cabinet dont les représentations vont finir. Car, au Palais-Bourbon, c'est comme à la Gaité ou à l'Ambigu, où, quand une pièce tombe, on essaie d'une reprise. M. de Freycinet devient le *Courrier de Lyon* du théâtre parlementaire.

« Cependant, des bruits d'une étrange invraisemblance circulent dans les couloirs. Des gens qui se prétendent bien informés affirment que M. de Freycinet, étant décidé à rompre avec cette majorité de Tantale qui le fuit dès qu'il étend la main pour la saisir, est en train de négocier avec les opportunistes, auxquels il emprunterait pour en faire un ministre et, chose plus grave, un ministre de l'intérieur, vous ne devinez jamais qui.... Raynal lui-même, le Raynal des « conventions scélérates », le Raynal du Tonkin et de Jules Ferry.

« Nous offrir cette épave de la politique indo-chinoise, ce serait déjà pas mal audacieux; cependant, l'opportunisme n'ayant jamais brillé par la sobriété, et l'appétit lui venant d'ordinaire en mangeant ou même en ne mangeant pas, il aurait exigé de M. de Freycinet un autre gage: mais celui-ci tellement extraordinaire, extravagant et pharamineux, que nous ne nous permettons de le signaler que pour mémoire: le remplacement du général Boulanger.

« On s'imagine facilement la stupefaction dans laquelle tomberait le pays tout entier, le jour où on lui annoncerait que le ministre actuel de la guerre a dû céder sa place à un général quelconque, ou peut-être à M. de Freycinet en personne, qui, assure-t-on, aurait quelque idée de s'adjuger ce département si difficile à occuper.

« Au moment où l'Allemagne accumule sur nos frontières des forces tous les jours grossissantes; à quinze jours à peine de l'affaire Schnaëblé; quand le travail de la réor-

49 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPRANC

Alors on vit toute une ardente jeunesse s'enrôler, ne doutant pas de retrouver ces routes du triomphe, ces routes que la France connaissait si bien jadis. Paris se préparait à la résistance. Les forts et les remparts s'armaient, les provisions s'entassaient; le siège serait long, et les souffrances seraient grandes; mais on finirait par vaincre l'ennemi.

Le jour où les premiers obus montrèrent leurs lances aux environs de la capitale, Henri entra dans le petit salon de Madeleine. Il était extrêmement pâle. Lui aussi, jour par jour, heure par heure, avait noté les pulsations de plus en plus faibles de son pays. Il n'aurait pas combattu si le drapeau de sa patrie avait présidé aux victoires, mais le drapeau troué de balles lui était sacré; l'abandonner lui eût paru lâche.

Il trouva sa mère dans un grand abattement. Elle redoutait, chez Henri, quelque généreuse résolution, et son amour passionné pour ce fils la rendait faible entre les faibles. Sous les flammes du couchant, qui empourpraient le petit salon,

elle demeurait dans une immobilité rêveuse; le *Moniteur* déplié glissait sur ses genoux; le courage lui manquait pour lire le récit de nouvelles défaites. Elle était désolée d'entendre le cri désespéré d'un peuple à l'agonie, désolée de voir couler le sang de la nation généreuse. Mais qu'y pouvait-elle? Rien... Rien que pleurer. Et les larmes des mères sont de si faibles armes! Qui en a pitié? Quel est le conquérant qui jamais en a pris souci?

Son fils s'assit près d'elle; son regard bleu, comme un lumineux rayon, glissait jusqu'à l'âme de la pauvre femme; doucement il lui avait pris la main.

Elle s'effraya. Il lui sembla que la lèvres de son fils tremblait; puis ce regard persistant attaché sur elle, cet œil profond rempli d'une tristesse mâle, quel secret cachait-il?

Il dit, après une courte hésitation :
 — Mère, ma mère chérie, je viens à vous, le cœur triste. Je vais vous faire de la peine; mais vous saurez me comprendre.

Madeline, muette et pâle, demeurait saisie par l'expression de ce visage, par l'éclat de ce regard tout étincelant de la joie du devoir.

Il continua :
 — Vous le savez vous-même, mon devoir est de partir... Je vous déchire le cœur... Mais, dites, puis-je hésiter devant nos défaites? Si l'on vous

blessait, ma mère, je voudrais vous défendre; je voudrais mourir pour vous sauver... La patrie, c'est aussi ma mère. Je vais m'engager. Oh! dites-moi que vous le voulez bien. Dites-moi : Tu es raison... Pars... Tu ne serais pas mon fils, si tu n'avais pas de cœur, si tu n'entendais pas l'appel de ton pays.

Il s'était levé, et un rayon de soleil couchant éclairait son noble front. Il était beau, d'une sorte de beauté héroïque qui frappait sa mère. Il s'animait en parlant, sa voix grave faisait vibrer toute la tendresse de Madeleine. Si jeune, si beau, et il voulait combattre! Elle était fière de ce courage enfant; et, cependant, elle frémissait d'épouvante. Lui, combattre!... et combattre la Prusse!... C'était impossible. Le sang lui battait aux tempes; elle craignait de devenir folle.

Henri reprit d'une voix plus lente, pleine de caresses :

— Vous ne me répondez pas? mais vous m'approuvez; je le sais.

Et elle, vivement, l'entourant de ses bras :

— Oui, je l'approuve. Oui, je l'admire, tu es généreux et brave; mais, je ne veux pas que tu combattes; je ne veux pas que tu t'engages. Je ne le veux pas. Je te le défends.

Vaincue par l'émotion, elle demeura inerte; puis, calmée, elle reprit :

— Pardonne-moi ma défaillance et ma lâcheté.

Je sais bien que c'est mal, ce que je fais là. Je sais bien que je devrais te donner l'exemple du sacrifice. Mais c'est plus fort que moi, vois-tu. Quand je pense qu'une balle pourrait tuer mon fils... mon fils unique, je frémis. Oh! ne m'en veux pas; plains-moi; mais je ne puis autoriser ton départ... J'ai peur pour toi... pour toi que j'adore...

Ses mains, moites de fièvre, serraient convulsivement celles du jeune homme; avec un déchirant accent de plainte elle répétait :

— Tu ne partiras pas, mon Henri; ne pars pas, je t'en supplie.

Il la regardait avec un extrême étonnement.

Était-ce sa mère qui parlait ainsi? Sa mère, qu'il croyait héroïque! Pauvre femme, comme elle l'aimait pour être ainsi terrifiée à la pensée d'un danger qui le menaçait; comme elle l'aimait pour perdre, en quelque sorte, la notion des nobles choses! Il voulut essayer de la raisonner, de lui faire comprendre l'obligation, pour tous, de prendre les armes.

— Vous ne savez donc pas qu'au moment où je vous parle, les Prussiens sont répandus sur notre sol; ils pillent, ils incendient, ils fusillent. Je ne puis rester inactif quand toute la jeunesse de France se lève pour repousser l'ennemi. Je rougirais de moi, et vous en rougiriez aussi quand vos alarmes seraient apaisées. Vous m'aimeriez moins parce que j'aurais été lâche. Chacune de

ganisation de l'armée est en pleine activité, et quand la nouvelle loi militaire va venir en discussion dans une semaine ou deux, toucher au portefeuille du général Boulanger équivaldrait à un tel défi porté à l'opinion de la France que le téméraire qui s'y risquerait ne resterait pas ministre seulement une heure.

Les députés peuvent être en majorité opportunistes ou réactionnaires, mais ils ne sont pas fous. Or, ils doivent savoir que pas un de ceux qui prêterait par leur vote les mains à cette trahison et à cet abandon de la défense nationale ne pourrait se représenter devant les électeurs sans être reçu à coups de manche à balai.

Alors qu'il suffit de l'annonce de quelques représentations de *Lohengrin* pour jeter la population dans une sorte de délire, la priver ainsi du seul homme en qui elle ait confiance, et qu'en cas d'attaque de la part des Allemands elle soit disposée à suivre, ce serait provoquer à des manifestations auprès desquelles celles de l'Eden n'auraient été que des amusettes.

Mais, demandera-t-on, pourquoi M. de Freycinet, s'il redevenait président du conseil, se séparerait-il du général Boulanger, à la collaboration duquel il ne pourrait que gagner ? Lisez les journaux cléricaux, et vous ne tarderez pas à l'apprendre : précisément parce que dans cette loi militaire, dont on ajourne constamment la discussion, le général a inséré un article obligeant les séminaristes à prendre le fusil, comme s'ils n'avaient pas fait vœu de chasteté.

Ce serait en supprimant à la fois ce chapitre et celui qui l'a introduit dans la loi que le nouveau cabinet achèterait sinon le concours effectif, au moins la neutralité des Droites. Nous continuerions à nourrir plusieurs milliers de pleutres et de fainéants qui avaleraient des hosties pendant que leurs compatriotes iraient se faire tuer ; mais M. de Freycinet aurait certaines chances de garder quelques mois de plus sous son bras un portefeuille déshonoré.

Eh bien ! nous lui conseillons d'essayer ce petit jeu, tant nous sommes sûr qu'il en sera vite dégoûté. — HENRI ROCHEFORT.

LES ALLEMANDS EN FRANCE

Au moment où les fêtes publiques se multiplient dans la plupart des villes de France, les commissaires de police reçoivent, par l'intermédiaire de l'autorité préfectorale, des instructions, pour vérifier discrètement la nationalité des musiciens et saltimbanques forains, de surveiller les allures de ceux dont l'origine allemande serait reconnue.

Nous apprenons avec plaisir, dit l'*Indépendant de Saintes*, que quatre sujets allemands qui faisaient partie du personnel du théâtre Chabot ont été conduits à Rochefort, d'où ils seront rapatriés en Allemagne par les soins du consul de cette puissance résidant à Rochefort.

nos défilés m'a frappé au cœur. Non, je ne suis pas un ange de Dieu, comme vous le dites, parfois, dans l'aveuglement de votre tendresse. Je suis un homme, et cet homme a ressenti l'injure.

Son regard, son geste, le son de sa voix, tout vibrat et frémissait à l'unisson de son âme. Il se tenait debout, la tête droite, ses prunelles éclairées d'un courage viril. Quant à Madeleine, elle redisait toujours avec angoisse :

— Je t'en supplie, Henri, je t'en supplie, ne me quitte pas... Tu veux partir, dis-tu ; tu veux combattre... Tu oublies donc que tes mains consacreront un jour une sainte hostie ? Ces mains-là ne peuvent donner la mort... Songe... songe à cela.

Et, soudainement, ses yeux prirent une expression égarée ; elle semblait frappée d'une muette épouvante. Quel cauchemar atroce discernait sa prunelle dilatée ? Elle voyait, sans doute, son fils mêlé à une scène terrible. Une bataille s'engageait, des balles et des obus sifflaient, et, dans ce fracas et cette fumée, deux hommes, peut-être, seraient en présence. Un de ces hommes serait le père, l'autre le fils. Et le fils viserait et frapperait d'une balle celui qui lui avait donné la vie ; ou bien le père ferait couler le sang de son fils, et l'enfant, mortellement blessé, tomberait sur l'herbe de la prairie. L'horrible spectacle la terrifiait.

Puis, tout à coup, elle bondit vers son fils.

On écrit de Clermont, 8 mai :

Des jeunes gens de la société de gymnastique l'*Arvernoise* se sont réunis ce soir sur la place de Jaude, dans le but de contraindre le directeur de la ménagerie Pezon à expulser de son établissement un orchestre allemand qui jouait pendant les représentations.

A ce moment, une foule considérable s'était massée sur la place, devant les baraques installées pour la foire.

Des cris et des sifflets commençaient à se faire entendre devant la ménagerie quand la police est venue annoncer que les dix musiciens bavares, qui précédemment composaient l'orchestre, étaient remplacés par un orchestre clermontois.

Des cris de : « Vive la France ! A bas l'Allemagne ! » ont été alors poussés de toutes parts.

Puis la foule s'est retirée pendant que les musiciens français jouaient la *Marseillaise*.

M. Schnerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, vient de faire fermer l'usine d'un sieur Schmetzer, allemand.

Cette usine est située à Marsainviller, au pied du fort de Manonwiller. Son propriétaire n'était pas pourvu de l'autorisation exigée par la loi du 22 août 1794.

D'après le *Progrès de l'Est*, l'usine interdite occupait une cinquantaine d'ouvriers, dont dix-sept appartenaient à l'armée allemande, et parmi ces derniers deux sous-officiers.

En présence des persécutions dont sont en ce moment l'objet les Alsaciens-Lorrains, c'est un devoir patriotique pour tous les Français :

**De ne pas employer d'Allemand ;
De ne pas acheter de produits allemands ;**

De désertir les maisons françaises qui tiennent des produits allemands.

Nous voudrions voir imposer fortement tout Français qui emploie à un titre quelconque un Allemand ;

Surveiller étroitement les cent mille Allemands qui habitent la France ;

Supprimer les admissions des Allemands dans nos hospices et hôpitaux, qui refusent la plupart du temps des Français faute de place.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 mai.

La physionomie générale du marché révèle l'inquiétude qu'apportent les difficultés financières du moment et la certitude de l'emprunt prochain ; 3 0/0, 80.27 ; 4 1/2 0/0, 108.15.

L'action du Crédit Foncier se maintient aux environs de 1,365. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires qui justifie l'excellence de ces titres. Les Bons de 20 fr. de la Presse viennent d'être admis à la cote de la Bourse.

La Société Générale est toujours très ferme à 455. A ce prix les demandes sont assez nombreuses sur le cours du comptant.

La Banque d'Escompte est demandée à 458, il faut s'attendre à une cote plus élevée sur des titres qui ont une marge aussi large pour la hausse.

— Non, tu ne partiras pas, tu ne partiras pas !

Elle courut à la porte et se mit à genoux.

— Si tu pars, tu passeras sur moi.

Henri, stupéfait, ne comprenait rien à cette exaltation.

Il voulut encore la calmer.

— Pourquoi vous effrayer ? Qu'avez-vous à redouter ? Dieu protège qui lui plaît. N'a-t-il pas des récompenses pour toutes les vertus, et pas une mère n'a eu votre dévouement. Puis, vous êtes charitable : la prière de ceux que vous aimez à secourir sera mon bouclier. Ah ! vous n'avez pas mérité de châtiment.

Brusquement, elle lui plaça la main sur les lèvres pour arrêter l'éloge, ce cruel éloge qui lui entraînait dans le cœur comme un fer rouge, cet éloge qui la terrifiait. Elle n'avait pas mérité de châtiment, elle qui était si coupable ! A sa terreur se joignait le dégoût de son mensonge. L'heure était venue de parler, et, pourtant, sa langue s'y refusait. A l'univers, volontiers, en cet instant, elle eût crié : « J'ai menti. J'ai menti. Méprisez-moi. Vous ne me mépriserez jamais autant que je me méprise ». Oui, elle eût pu le crier à l'univers entier... mais le dire à son fils, perdre son estime, son amour ! Non, il y a des choses qui dépassent les forces humaines. Elle tremblait de tous ses membres. Elle fixait sur l'adolescent son oeil égaré. Il la releva. Elle se laissa faire et

Les Dépôts et Comptes Courants sont très bien tenus à 600 et commencent à regagner la différence du coupon détaché le 1^{er} mai.

Les actions du Patrimoine sont très recherchées à 70 fr. Cette compagnie est en pleine prospérité et son système d'assurance complémentaire contre les risques de guerre a donné à son chiffre d'affaires un développement considérable.

Les Polices A B de l'Assurance Financière comptent parmi les valeurs dignes de composer un portefeuille sérieux. Les capitaux de l'épargne s'y emploient en raison des garanties de premier ordre qui leur sont données jointes à un intérêt annuel de 5 0/0.

L'action de Panama est très recherchée à 405, les grandes compagnies maritimes se sont déjà assurées les services réguliers de transit en vue de l'ouverture prochaine du canal.

Le marché des chemins de fer est sans grandes variations ; les obligations sont très fermes.

La Banque Ottomane ne se relève pas de sa débâcle d'hier où elle a perdu 8 fr.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le Concours Musical

Les adhésions au concours de Saumur dépassent déjà la cinquantaine ; en escomptant d'avance celles qui ne manqueront pas d'arriver d'ici le 20 courant, terme de réception, il est permis d'espérer un nombre fort respectable et très encourageant ; c'est très beau pour un premier concours.

Nous venons de recevoir un projet de palmarès, nous ne pouvons que féliciter le comité de l'avoir rédigé si richement. En dehors des nombreux prix consistant en couronnes, palmes de vermeil, médailles d'or, de vermeil et d'argent pour les épreuves diverses, voici les prix spéciaux pour le concours d'honneur pour chacune des catégories : Orphéons, Harmonies, Fanfares :

1^{er} groupe. — 1^{er} prix, 500 fr. et médaille de vermeil.

2^e prix, médaille d'or.

2^e groupe. — 1^{er} prix, 200 fr. et médaille vermeil.

2^e prix, 100 fr. et médaille vermeil.

3^e groupe. — 1^{er} prix, 150 fr. et médaille vermeil.

2^e prix, 50 fr. et médaille vermeil.

(Le Monde Orphéonique.)

La semaine dernière, en donnant le total de la souscription qui était de 3,960 fr., nous ajoutions qu'en comprenant les palmes, couronnes et médailles offertes par les souscripteurs, on pouvait compter sur la somme de 4,000 fr. et plus ; nos lecteurs auront bien compris que c'est 5,000 fr. que nous avons voulu dire.

Les adhésions des sociétés musicales, orphéons, harmonies et fanfares, peuvent encore être adressées à M. Perreau, secrétaire général du concours, à la Mairie de Saumur, jusqu'au 20 courant.

LA MOBILISATION

Le projet de mobilisation dit que tous les réservistes disponibles et territoriaux de la

région du corps d'armée où se fera l'essai seront convoqués :

Les réservistes et disponibles pour une période maxima de 12 jours ;

Les territoriaux, pour une période maxima de 10 jours.

Les chemins de fer de la région seront réquisitionnés par l'autorité militaire ; et les transports commerciaux subordonnés aux transports militaires, pendant une période qui durera environ 6 jours.

On lit dans le *Gaulois* :

« Contrairement à ce qui a été dit tout d'abord, le transport par voie ferrée des voyageurs sera suspendu complètement sur les points où se fera la concentration du corps d'armée mobilisé ; dans le reste de la région, il sera très restreint.

Quant au trafic des marchandises, il subira de tels retards qu'on a renoncé à mobiliser un des corps du Sud-Ouest, pour ne pas entraver les relations quotidiennes avec l'Espagne. »

LES NOUVEAUX TARIFS DES CHEMINS DE FER

Le comité consultatif des chemins de fer, présidé par le ministre des travaux publics, vient, sur le rapport de M. Chauchat, d'adopter le nouveau tarif général et les tarifs spéciaux de petite vitesse de la Compagnie d'Orléans. Le comité procèdera bientôt à l'examen des propositions analogues des Compagnies de l'Ouest et du Midi.

L'IMPÔT SUR LES PIANOS

Encore un nouvel impôt !

M. Thévenet vient de faire distribuer des articles additionnels à la loi des finances ainsi conçus :

« Article premier. — A dater du 1^{er} janvier 1888, les pianos destinés à un usage public ou privé seront soumis à une taxe unique et annuelle de 12 fr. chacun.

Art. 2. — La taxe établie par l'article précédent sera doublée pour les contribuables qui auront fait une déclaration inexacte ou qui n'auront pas fait leur déclaration dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, et, à l'avenir, avant le 31 janvier de chaque année. »

Assemblée d'Allonnes

Après-demain dimanche, 15 mai, à l'occasion de l'Assemblée, la Fanfare d'Allonnes exécutera, à 5 heures du soir, sur la place de la Mairie, les morceaux suivants :

1^o Les Volontaires, allégo (Routier).

2^o La Croix d'honneur, ouverture (Bléger).

3^o Le Coeur et la Main, quadrille (Bléger).

4^o La Source de la Seine, fantaisie (Ziegler).

5^o Les Bébés, polka (X).

6^o Le Brasseur de Preston, fantaisie (Hemmerlé).

7^o Le Refrain des Montagnards, allégo (Mullot).

Le soir, à 9 heures, Retraite aux flambeaux.

BEAUFORT-EN-VALLEE. — Le dimanche 22 mai, jour de la fête patronale, aura lieu une grande cavalcade historique, composée de 200 personnages.

Le sujet représenté sera *Louis XIII et le cardinal de Richelieu se rendant au siège de La Rochelle en juin 1627*, et se divisera en 2 cortèges : celui du duc d'Anjou allant à la rencontre de son frère, et celui du roi, accompagné de maréchaux, princes, ducs, seigneurs, pages, gardes, notables, arquebussiers, piquiers, chevaux-légers, etc.

La diversité et la beauté des costumes promettent un effet magnifique.

Pendant tout le parcours, des quêtes seront faites au profit des pauvres.

Le soir, un grand feu d'artifice sera tiré sur les ruines du château.

CHOLET. — Samedi dernier 7 mai, la musique du 77^e a repris sa retraite en musique interrompue depuis longtemps. Aussi la population choletaise, heureuse d'avoir un moment de distraction, s'est-elle portée sur son passage et bon nombre d'habitants l'ont accompagnée dans tout son parcours.

RENNES.

Le ministre de la guerre vient d'écrire au préfet d'Ille-et-Vilaine et au maire de Rennes que, conformément à l'engagement pris, il viendra présider le concours des sapeurs-pompier qui aura lieu le 22 courant.

BOURSE DE PARIS

DU 12 MAI 1887.

Rente 3 0/0.	80 25
Rente 3 0/0 amortissable	83 60
Rente 4 1/2	103 90
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 15
Obligations du Trésor.	514 »

M. le général Boulanger passera dans l'après-midi une revue des troupes de la garnison.
M. Develle, ministre de l'Agriculture, se rendra également à Rennes dimanche 15 courant.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS

Un temps magnifique a favorisé samedi et dimanche la célébration du 458^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Samedi, à huit heures du soir, heure précisée du jour mémorable où le fort des Tourelles tombait, en mai 1429, sous les efforts des Français, le cortège militaire réuni sur la place Saint-Charles s'ébranlait, pendant que le canon tonnait et que toutes les cloches de la ville sonnaient à grandes volées. Ce cortège, composé des fanfares à cheval des 30^e et 32^e d'artillerie, d'un piquet de gendarmerie à cheval, du bataillon des sapeurs-pompiers et de sa musique, de détachements d'artillerie à pied, du 131^e de ligne, avec les musiques de ce régiment et de l'École d'artillerie, était éclairé par les vives lueurs des torches portées par des soldats et des artilleurs.

Il venait se ranger en carré devant la cathédrale, sur le parvis de laquelle apparaissaient bientôt M^{rs} Coullié, évêque d'Orléans; M^{rs} Perraud, évêque d'Aulun, et M^{rs} Lelong, évêque de Nevers, suivis d'un nombreux clergé et des bannières des patrons et patronnes de Jeanne d'Arc. De son côté, M. le maire d'Orléans, entouré des adjoints et du Conseil municipal, précédé de l'étendard de Jeanne d'Arc et de la bannière de la Ville, venait de l'Hôtel-de-Ville pour remettre l'étendard de l'héroïne entre les mains de l'évêque. A ce moment, une fusée éclatait dans les airs, et aussitôt les tours de la vieille basilique s'illuminaient comme par enchantement de feux de Bengale, qui en faisaient ressortir tous les détails architecturaux.

Après la remise de l'étendard, les évêques ont jeté sur la foule, pendant que les tambours battaient aux champs; les paroles sacrées de la bénédiction catholique. Une brillante retraite aux flambeaux a terminé cette première journée.

Le lendemain dimanche, le canon tonnait dès le lever du jour; à dix heures, toutes les autorités civiles, judiciaires, administratives, militaires et un auditoire immense se pressaient autour de la chaire de la cathédrale pour entendre le magnifique panégyrique de Jeanne d'Arc par M^{rs} Perraud, de l'Académie française.

Après le panégyrique, le cortège formé selon le programme a parcouru l'itinéraire habituel.

M^{rs} Coullié, évêque d'Orléans, portait la croix sous un dais; il était précédé de M^{rs} Laborde, évêque de Blois, et de M^{rs} Lelong, évêque de Nevers.

Derrière lui venaient les fonctionnaires et corps invités, à la tête desquels M. le préfet du Loiret, M. le premier président, M. le général Biot, puis la cour et les tribunaux, un nombreux état-major et des députations de toutes les administrations.

M. le maire d'Orléans, ses adjoints et le Conseil municipal se trouvaient, dans le cortège, immédiatement avant le clergé des douze paroisses de la ville.

Dans l'après-midi, la foule s'est portée vers les diverses réjouissances publiques.

Le soir, un feu d'artifice, de brillantes illuminations et une retraite aux flambeaux ont heureusement clôturé une des plus belles fêtes de Jeanne d'Arc qu'Orléans ait eues depuis longtemps.

Le Volapük

L'examen pour l'obtention du diplôme de spodal Volapükik, aura lieu à Saumur en même temps que dans tous les grands centres de France et d'Amérique, le dimanche 22 mai prochain.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. S. Piron, membre de l'Association française pour la propagation du Volapük, 49, rue d'Orléans, à Saumur.

TRIBUNAUX

INDEMNITÉS DE SINISTRES

L'incendie du quai de la Fosse a occupé, lundi, l'audience du Tribunal civil de Nantes.

M^{rs} Blanchard n'ayant pu obtenir de la Compagnie d'assurances l'Aigle, le paiement de la somme de 16,000 fr. pour laquelle elle était assurée et dont elle a payé la prime pendant 40 ans, avait confié à M^{rs} Rathouis le soin de défendre ses intérêts.

La Compagnie l'Aigle était défendue par M^{rs} Bonnet, du barreau de Paris.

Les conclusions de la Compagnie demandaient la déchéance de M^{rs} Blanchard, sous prétexte qu'elle a exagéré ses pertes et détourné des objets mobiliers.

M^{rs} Rathouis a combattu cette prétention. Les Compagnies envoient des courtiers qui sont les premiers à exagérer la valeur des objets à assurer. Ce sont eux qui font l'évaluation, même approximative, et quand il s'agit de payer, les Compagnies offrent des sommes dérisoires.

Dans l'incendie du quai de la Fosse, un locataire assuré pour 48,000 fr. a reçu 4,000 fr.; un autre, assuré pour 42,000 fr., a reçu 2,500 fr.

Les Compagnies, ajoute M^{rs} Rathouis, font une triste besogne; après avoir touché des primes pour le chiffre assuré, elles contestent ce chiffre après le sinistre.

Il demande au Tribunal de condamner la Compagnie l'Aigle au paiement de la somme de 16,000 fr.

M^{rs} Bonnet soutient les conclusions de la Compagnie et demande au Tribunal de prononcer la déchéance de M^{rs} Blanchard.

Le Tribunal repousse les fins de non recevoir de la Compagnie l'Aigle, mais il réduit à 4,600 fr., chiffre fixé par le tiers expert, la somme qu'elle devra payer.

— Oh! gémissent ensemble Suzanne et Claude. C'était à croire, en effet, que les deux ennemis allaient se dévorer, tellement ils étaient exaspérés, tellement ils prodiguaient les gestes menaçants et les expressions malsonnantes.

VI

La nouvelle prise de bec était fortuite.

Chacun des adversaires eût préféré, en ce moment, ne pas rencontrer l'autre. Ils avaient fait un bout de toilette avec l'évidente intention de s'absenter. La fatalité les mit en présence. De là, pour un motif bien connu d'eux et que nous saurons bientôt, un suretrot de fureur inexprimable.

— Eh! réclama notre marie, tandis que ses protégés demeuraient à l'écart, dites-moi donc, s'il vous plaît, monsieur et madame, quelle mouche vous pique si fort.

Ils faisaient mine de tourner casaque.

— Un instant! reprit Gaspard, prompt à leur barrer le passage, nous avons à parlementer tous les trois.

— Je n'ai pas le temps!

— Moi non plus!

Interrogés sur le but qui les attirait dehors:

— La justice de paix! vociférèrent à l'unisson Guillaume et Catherine, avec d'incessants efforts inutiles pour se dégager des doigts qui les retenaient.

FAITS DIVERS

Une rencontre, qui a failli devenir tragique, a eu lieu, lundi dernier, entre deux lieutenants du 20^e dragons, MM. M. D. et de P. d'A., dans les bois de La Bastide, aux environs de Limoges.

M. M. D. a reçu un coup d'épée qui a atteint le poulmon, tandis que son adversaire était atteint au sternum avec tant de violence, que l'épée s'est repliée.

L'état de M. M. D. ne paraît pas grave, s'il ne survient pas de complication.

Cause de la rencontre: une discussion sur le service en campagne.

**

Lundi dernier, à Angoulême, M. de Laminière, lieutenant au 17^e chasseurs, montait son cheval Carillon dans la course des gentlemen. Au saut d'un obstacle, le cavalier et le cheval firent une culbute terrible.

M. de Laminière, relevé sans connaissance, fut transporté à l'hôtel de France. Son état inspire de sérieuses inquiétudes; en outre d'une commotion cérébrale éprouvée dans la chute, le sympathique officier a été gravement contusionné sur différentes parties du corps.

D'après les derniers renseignements, M. de Laminière a eu quelques mouvements, mais les yeux restaient toujours fermés et le jeune officier était dans un état complet de prostration. On espère le sauver, cependant.

CONSEILS ET RECETTES.

LES HANNETONS. — Voici, pour les communes où l'on ne sait comment se débarrasser des hannetons, l'indication des procédés employés à Beaumont (Sarthe):

On détruit considérablement de ces insectes dans le canton, principalement sur le territoire de Beaumont même, où l'on s'occupe sérieusement de leur massacre. Tout le monde s'y prête. On a installé quatre grandes chaudières pour jeter les hannetons dans l'eau bouillante. Un comité est installé auprès de chaque chaudière pour la réception des insectes et pour rémunérer immédiatement les personnes qui les ont recueillis.

LES CRIS AU THÉÂTRE

Tout se modernise, — voilà encore une modification apportée au traditionnel cri des garçons limonadiers qui se promènent pendant l'entr'acte dans les salles de spectacle.

C'est au théâtre de la Renaissance, à Nantes, que nous l'avons entendu pour la première fois. Portant son panier, un garçon se promenant dans les fauteuils en criant: « Orgéat, limonade, oranges, pastilles de menthe... pastilles Géraudel! »

Et ma foi on en prenait, car on tousse ferme au théâtre, et les Pastilles Géraudel sont naturellement indispensables à la sortie pour se préserver les bronches de la transition du chaud au froid.

Voilà une concurrence que n'avaient certes pas prévue MM. les pharmaciens.

On trouve les Pastilles Géraudel à Saumur, chez MM. NORMANDINE, GABLIN, ERNOUL, D'HUY, pharmaciens.

— Pourquoi faire?
— Porter plainte contre cette intrigante, annonça le premier.

— Intenter, s'il le faut, un procès à ce gueux, ajoutait la seconde.

— Qu'avez-vous à vous reprocher? poursuivit l'interrogateur.

— La coquine accapare les provisions alimentaires; n'est-ce pas une horreur? une abomination?

— Le scélérat oublie de vous dire qu'il vient d'acheter vingt-cinq barriques à mes fournisseurs, hors d'état ainsi de rien me livrer avant la récolte prochaine. Voilà, je crois, une conduite qui passe toutes les bornes? demandait la cabaretière.

— Il n'y a pas moyen de s'entendre?
— Oui, à force de crier! ricanait Guillaume Crochu.

Catherine continua:

— Ne me retenez plus, Gaspard; je veux arracher les yeux à ce brigand!

Claude et Suzanne se désolaient.

Arrivée à ce degré, la dispute était effrayante. Craignant de l'envenimer, ils ne soufflaient mot, évitant avec plus de soin encore d'éveiller l'attention des maîtres de leur destinée.

Pour notre marin, déclarons-le sincèrement, il était perplexe.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frâis.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat: « A quoi bon les drogues? n'avions-nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-

lible. »
M. le curé Comparet dit: « Dieu soit béni? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison DU BARRY et C^{ie}, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de: 2 fr. 25; 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville: à Saumur, MM. Common, 25, rue Saint-Jean; Russon, épicier.

Théâtre de Saumur

SAMEDI 14 mai 1887,

Tournées Frédéric ACHARD

M. LACLAINDIÈRE, administrateur.

UNE SEULE REPRÉSENTATION

AVEC LE CONCOURS DE

M. LACLAINDIÈRE, de l'Ambigu; M. A. VEUILLET, de la Gaîté; M^{rs} BERTHE BAYEN, du Vaudeville; M. PONSÉ, de la Gaîté; M^{rs} EMMA VILLARS, des Variétés; M. GUESCHET, des Bouffes-Parisiens,

Du grand succès du Gymnase

LA COMTESSE SARAH

Pièce en 5 actes, de M. Georges ORNET, auteur du Maître de Forges.

DISTRIBUTION:

Général de Ganahelles.....	MM. Laclaindière.
Pierre Séverac.....	A. Veuillet.
Léopold Frossard.....	Gueschet.
Colonel Merlot.....	Pensi.
Hector de Pompéran.....	Le Gallo.
Jean.....	Adrien.
Miss Sarah O'Donnor.....	M ^{rs} Berthe Bayen
Blanche de Cygne.....	Emma Villars
Madeleine Merlot.....	Mariello.
Zoé de Pompéran.....	Alice Réol.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

La location est ouverte chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE RETOUR DU MARIN

Le brave marin fut aussitôt mis au courant de la vive mésintelligence que chaque jour voyait s'envenimer davantage entre l'oncle de Claude et la cabaretière, son active concurrente.

— Bâbords de sabords! Jean La Boussole ou Maigrefoc, si ce n'est Grande-Misaine, m'avaient touché quelques mots d'une brouille extravagante. Question d'intérêts commerciaux; peut-être aussi de vanités blessées. Eh bien! raison de plus pour tenter l'œuvre, effectivement difficile, d'une réconciliation qui pourtant est indispensable.

— Oh! oui! répétait Suzanne avec tristesse, indispensable, mais bien difficile!

— Tant mieux! tant mieux! belle occasion de me couvrir de gloire.

Le ton badin de cette réplique suffisait à peine pour calmer de graves appréhensions; imaginez ce qu'elles devinrent, lorsque retentirent les échos d'une altercation violente, la seconde en un seul jour, ayant pour acteurs la vindicative Catherine Lambert et le rancunier individu qui lui faisait un crime de son industrie.

Outre qu'il avait à maintenir deux enrégés, son esprit était à la torture, en vue, on s'en souvient, de faire immédiatement disparaître une abominable discorde, laquelle prenait au contraire des proportions colossales.

Il maudissait l'impuissance de son imagination. Il se fût volontiers arraché les cheveux et la barbe.

— Que faire? que faire? ne cessait-il de répéter en lui-même.

Tout à coup, changement complet de physiognomie. Un radieux sourire fit comprendre qu'il avait enfin trouvé ce qu'il sollicitait avec tant de persévérance et d'ardeur.

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Etudes de M^e CHARLES-THEOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant rue Cendrière, n° 12, et 1^{er} M^e BRAC, notaire à Saumur, 2^e M^e ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée.

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques, DE :

I. Deux Maisons

Situées à Saumur, rue d'Orléans et rue Dacier,

II. UNE MAISON

Située à Beaufort-en-Vallée, place des Halles,

III. Diverses pièces de TERRE et VIGNES

situées commune de Beaufort-en-Vallée,

Dépendant de la communauté ayant eu cours entre les époux OUVRAUD-DUBLINEAU et de la succession de M. OUVRAUD.

Les ADJUDICATIONS auront lieu :

- 1^o à Saumur, le dimanche 5 juin 1887, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, pour les maisons situées à Saumur ;
- 2^o à Beaufort-en-Vallée, le dimanche 12 juin 1887, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée, pour les immeubles situés à Beaufort.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Saumur, le trente avril mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Et à la requête de M^{me} Léonie-Apolline Dubineau, propriétaire, veuve de M. Louis-Joachim Ouvraud, demeurant à Saumur, poursuivant, ayant pour avoué constitué M^e BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o M. Jean-Léon Piètre, représentant de commerce, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, au nom et comme tuteur naturel et légal de son fils mineur André-Gabriel-Alexandre Piètre, issu de son mariage avec M^{me} Adèle-Marie Ouvraud, sa femme décédée ; défendeur, ayant pour avoué constitué M^e LE RAY, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville

2^o M. Jules-Victor Mesme, négociant, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Piètre, sus-nommé ;

Il sera procédé :

1^o A Saumur, le dimanche cinq juin mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés à Saumur.

DÉSIGNATION

Maisons situées à Saumur.

1^{er} Lot.

Une grande maison, à Saumur, à l'angle de la rue d'Orléans et de la rue Dacier, siège de l'Épicerie Parisienne.

Cette maison est composée comme il suit :

Au rez-de-chaussée, un grand magasin sur les deux rues, arrière magasin sur la rue Dacier, petite salle à manger, cuisine sur une petite cour dans laquelle sont des lieux d'aisances.

Au premier étage, auquel on accède par la rue Dacier :

Deux chambres à cheminée avec balcon sur la rue d'Orléans, pièce froide sur la rue Dacier ;

Vestibule à gauche duquel se trouvent une cuisine et un cabinet ;

Et à droite deux chambres à feu et une froide, éclairées sur la rue Dacier.

Au deuxième étage, même distribution ;

Trois greniers au-dessus, chambres de bonnes et de garçons ;

Quatre belles caves voûtées et trois caveaux sous la maison.

Cet immeuble, entièrement construit à neuf il y a environ vingt-deux ans, joint au nord M. Foucher, propriétaire de la maison Bloudeau, au midi la rue Dacier, au levant les dépendances de l'Hôtel de la Paix, et par la petite cour M. Foucher, et au couchant la rue d'Orléans.

Revenu actuel deux mille deux cent cinquante francs portés, à partir du vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-trois, par bail authentique expirant en mil neuf cent deux, à 2,500 francs.

Mise à prix..... 36,000 fr.

2^e Lot.

Une maison, sise à Saumur, rue d'Orléans, n° 44, occupée par la boulangerie Pleuvry, construite en mil huit cent soixante-quinze et composée comme suit :

Au rez-de-chaussée, un magasin, un petit salon parqueté, un corridor donnant sur la rue d'Orléans, derrière le magasin ; une boulangerie, une cuisine, cour, pompe, lieux d'aisances, cave en soubassement dans toute l'étendue de la maison divisée en trois parties.

Au premier étage, deux chambres à feu parquetées et à balcon sur la rue, cabinet derrière, autre chambre à coucher et chambre de bonne sur la cour ;

Au deuxième étage, servant actuellement de grands greniers à farine et chambres sur la cour.

Cette maison joint au nord le café de la Poste, au midi la maison Milon, au levant la rue, au couchant M. Richard.

Cette maison est louée pour douze ans, du vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-six, à M. et M^{me} Pleuvry, moyennant 1,200 francs.

Mise à prix..... 48,000 fr.

Immeubles situés à Beaufort

L'adjudication aura lieu le dimanche douze juin mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée.

3^e Lot.

Une maison, actuellement occupée par M. Maillard, aubergiste, sise ville de Beaufort, place des Halles, comprenant :

Au rez-de-chaussée, une chambre froide, deux chambres à feu dont une servant de cuisine ;

Au premier étage, trois chambres, grenier sur le tout ;

Cave sous les bâtiments ;

Puits et cour commune avec M^{me} veuve Joreau et M^{me} veuve Jamineau, sortie de la cour sur la rue des Palis, portail commun avec les sus-nommées ;

Écurie avec grenier au-dessus, grange à côté ;

À la suite, deux chambres basses à feu et une chambre haute aussi à feu, grenier dessus ;

En face, grange, écurie, lieux d'aisances avec grenier sur le tout, buanderie et deux hangars y attenants ;

Terrain et jardin avec sortie sur la rue Fautras.

Revenu, par bail authentique, 550 francs.

Mise à prix..... 7.200 fr.

4^e Lot.

Trente-deux ares soixante-un centiares de vigne, compris sous les numéros 769 et 770, section A et partie du numéro 751, joignant au nord Belmons, à l'est le cinquième lot, au sud Métivier et à l'ouest Besnard.

Sur la mise à prix de... 1.440 fr.

5^e Lot.

Vingt-sept ares quatre-vingt-sept centiares de vigne, compris sous partie du n° 751, section A, joignant au nord Vezin, à l'est le 6^e lot, au sud Vezin et à l'ouest le 4^e lot, avec un droit de passage en tout temps et en toute saison avec charrette sur le champ voisin appartenant à Vezin, grevé d'un droit de passage pour rendre aux 6^e et 7^e lots.

Sur la mise à prix de... 1.170 fr.

6^e Lot.

Trente-six ares cinquante-deux centiares de vigne, compris sous partie du n° 751, joignant au nord Vezin, à l'est le 7^e lot, au midi Vezin, à l'ouest le 5^e lot, grevé d'un droit de passage pour aller au 7^e lot.

Sur la mise à prix de... 4.530 fr.

7^e Lot.

Trente-six ares quarante-six centiares de vigne, compris sous partie du n° 751, section A, joignant au nord

Loiron-Maillet, à l'est Gaugain-Livache, au sud Gaugain-Livache et Lizé, à l'ouest le 6^e lot.

Sur la mise à prix de... 1.530 fr.

Total des mises à prix des quatre derniers lots..... 5.670 fr.

Avec faculté de réunir en un seul lot les quatre derniers.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;
2^o A M^e BRAC, notaire à Saumur ;
3^o A M^e ROGERON, notaire à Beaufort.

Fait et dressé par l'avoué pour-suisant soussigné.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.

Séparation de Biens.

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le trente avril mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et signifié ;

Il appert que M^{me} Eléonore-Célestine Graudor, sans profession, épouse de M. Pierre-Isaac Larchevêque, agent d'affaires, avec lequel elle demeure à Saumur, rue de l'Ermitage, n° 10,

Ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 12,

A obtenu sa séparation de biens contre ledit M. Larchevêque, son mari, sus-nommé.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

Située à Panvigne, commune de Villebermier,

Comprenant : une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue d'Alsace.

S'adresser à M. BESNARD-NEUSTEDT, qui l'habite. (253)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE GRANDE MAISON

Pour le Commerce

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon ; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier ; Remise et écurie à deux chevaux.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (189)

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.

S'adresser, pour traiter, à M. LOISELLEUR-BELANGER, ou à M^e GAUTIER, notaire. (169)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Dans le côteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

PAONS A VENDRE

S'adresser à M^{me} DENIERAU, à Allonnes. (328)

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins

chimères, 12 couverts, 375 fr. net.

6 chaises, au choix... 440 fr. net.

La même avec buffet grande taille.....

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, Imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelle. (367)